

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale Le Lido de Lezoux, après convocations légales en date du 10 décembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Gilles MARQUET
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Eliane GRANET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme HUGUET Josiane donne pouvoir à Mme GRANOUILLET Danielle
- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à Mr PEYNON Daniel
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : M. FRASIAK, Mme VIAL

VOTE: En exercice : 35 Présents : 28 Représentés : 5 Votants : 33

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Spanc – vote des tarifs des prestations et de l'astreinte financière pour 2025

**SPANC – VOTE DES TARIFS DES PRESTATIONS ET DE
L’ASTREINTE FINANCIERE POUR 2025**

- VU les statuts de la communauté de communes ;
- VU le règlement du SPANC ;
- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1331-1-1, L1331-8 ;
- CONSIDERANT que pour l’exploitation du service public ANC, il convient de fixer le prix des prestations qui seront effectuées en régie directe à compter du 1^{er} janvier 2025,

Madame la Présidente explique que les tarifs du SPANC doivent faire l’objet d’une délibération annuelle. Suite à l’augmentation en 2024, il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour l’année 2025.

Les tarifs proposés pour les **moins de 20EH (équivalent habitant)** l’année 2025 sont les suivants :

PRESTATION / PRIX en euros TTC	Montant au 01/07/2024
Diagnostic des installations existantes	120€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l’entretien	120€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l’entretien pour les ventes immobilières	180€
Contrôle de la conception et de l’implantation (examen préalable de la conception d’une installation neuve ou à réhabiliter)	120€
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	130€
AMENDE / astreinte financière pour refus de contrôle	Voir tableau ci-dessous Maximum 400%
AMENDE pour absence d’installation ou non-conformité avec risque sanitaire	400 % de la redevance
Astreinte financière pour non remise en conformité	400 % de la redevance

Amende pour refus de contrôle :

Année	Etapes	Majoration de la redevance
N	Refus de visite	100 %
N + 1	1. Courrier proposant un nouveau rendez-vous avec Avis de réception 2. Absence de réponse dans le délai imparti de 1 mois. 3. Refus de visite (renouveler chaque année)	200 %
N + 2		300 %
N + 3		400 %
N + x		400 %

Les tarifs proposés pour les **plus de 20EH** l'année 2025 sont les suivants :

PRESTATION / PRIX en euros TTC	Montant facturé à l'utilisateur
Diagnostic des installations existantes	250€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien	250€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières	400€
Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable de la conception d'une installation neuve ou à réhabiliter)	250€
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	250€

Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- De valider les propositions de tarifs du service SPANC énoncés ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 19 décembre 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente